

**Procès-verbal de la 13^e assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins des Chênes
tenue en mode virtuel, mercredi 13 avril 2022, à 18 h 30.**

1. BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

MOT DE BIENVENUE

Madame Michelle Bourret, présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, souhaite à tous la plus cordiale bienvenue à la 13^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Chênes.

OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 18 h 30.

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Vick Chicoine, secrétaire du Conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, agira comme secrétaire de l'assemblée. Il sera assisté dans ses fonctions par madame Manon Grenier, adjointe à la direction générale.

DÉROULEMENT ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

La présidente rappelle à l'assemblée quelques règles de fonctionnement afin d'assurer le bon déroulement de la rencontre. Étant donné que l'assemblée se déroule à distance, elle fait mention des personnes qui l'assisteront tout au long de la réunion. Il s'agit de messieurs Christian Gagnon, directeur général, Jean-Luc Joyal, vice-président du Conseil, Vick Chicoine, secrétaire du Conseil, Gabriel Hébert, président du comité de mise en candidatures et finalement mesdames Manon Grenier, adjointe à la direction générale et Marie-Pier Racine adjointe administrative à la logistique de l'assemblée.

De plus, madame Michelle Bourret rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter lors de la période de votation de 4 jours prévue après l'assemblée. Finalement, elle fait lecture de la définition d'un membre de plein droit, afin que ceux-ci qui sont présents à l'assemblée comprennent bien qui peut jouer un rôle lors de cette assemblée.

NOMINATION DES SCRUTATEURS

La présidente mentionne qu'étant donné la tenue de l'assemblée à distance, il y a lieu de nommer deux scrutateurs. Elle recommande mesdames Manon Grenier et Marie-Pier Racine à titre de scrutatrice, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé lors de l'assemblée.

Étant donné que les candidats ont tous été élus par acclamation, il n'y aura pas d'élections lors de l'assemblée.

Il est proposé par madame X et appuyé par monsieur Y d'adopter la recommandation de nommer mesdames Manon Grenier et Marie-Pier Racine comme scrutatrices.

Adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Vick Chicoine procède à la lecture de l'ordre du jour de cette 13^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Chênes.

Il est proposé par monsieur X et appuyé par madame Y d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 14 AVRIL 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14 AVRIL 2021

Madame Michelle Bourret, présidente du Conseil, mentionne qu'étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle datée du 14 avril 2021 est déposé et disponible à tous les membres sur le site Internet de la Caisse, il ne sera donc pas nécessaire d'en faire la lecture lors de l'assemblée.

Il est proposé par madame X et appuyé par madame Y d'adopter le procès-verbal de la 12^e assemblée générale de la Caisse Desjardins des Chênes.

Adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Michelle Bourret, présidente du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Chênes, présente les membres du conseil d'administration :

Monsieur Jean-Luc Joyal, vice-président
Monsieur Vick Chicoine, secrétaire
Monsieur Gabriel Hébert
Monsieur Gilles Hébert
Madame Chantal Giroux
Madame Mélanie Hardy
Monsieur Paul Forcier
Monsieur Mario Bélisle
Monsieur Daniel Lanoie
Monsieur Michel Paradis
Monsieur Hubert Brodeur
Madame Geneviève Dufort

Madame Bourret remercie les administrateurs pour leur engagement et dévouement dans l'exercice de leur rôle.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Michelle Bourret, présidente du conseil d'administration de la Caisse, présente le rapport de son instance. Le message de la présidente du conseil d'administration est inclus dans la revue annuelle 2021.

De plus, elle fait mention d'un leadership socioéconomique en appui à la relance, étant donné la persistance de la pandémie et de tous ses effets, nous avons poursuivi nos nombreuses initiatives pour soutenir les collectivités et favoriser une reprise économique plus verte et inclusive.

La présidente termine son rapport avec les moteurs de relance qui ont été mis en place cette année, soit le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds C et le soutien aux organismes.

En terminant, elle remercie les gens qui composent l'organisation et qui la rendent humaine, et ce, malgré la situation persistante de la pandémie. Elle remercie les employés et les gestionnaires pour leur engagement indéfectible et pour tous les efforts qu'ils ont déployés pendant cette période plus difficile. Madame la présidente, souligne aussi l'excellent travail des membres du conseil d'administration.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Monsieur Gabriel Hébert, président du comité Gouvernance et éthique fait le bilan de la surveillance relative aux 3 règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code

Aucune question n'est posée.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL – 31 DÉCEMBRE 2021

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Caisse Desjardins des Chênes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 sont présentés et commentés par monsieur Christian Gagnon, directeur général de la Caisse. Le message du directeur et les états financiers sont inclus dans le rapport annuel et la revue annuelle 2021.

Aucune question pour ce volet.

Adoption à l'unanimité

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Monsieur Gabriel Hébert, président du comité Gouvernance et éthique présente l'utilisation du fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins des Chênes. L'an dernier, un montant de 113 823 \$ a été remis grâce à ce dernier. En plus d'un montant de 45 404 \$ qui a été versé en don, ce qui représente un montant total de 159 227 \$ retourné à la collectivité.

Monsieur Gabriel Hébert mentionne qu'en juin dernier, les membres du conseil d'administration ont mis en place un plan d'engagement et de proximité avec le milieu. La Caisse souhaite ainsi se donner une vision sur trois ans de ce plan d'engagement dans la communauté.

De plus, monsieur Gabriel Hébert mentionne que la Caisse s'est dotée d'une politique d'investissement qui vise à assurer la transparence avec les membres et les partenaires de l'utilisation qui est faite du Fonds d'aide au développement du milieu.

Aucune question de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

En terminant, monsieur Jean-Luc Joyal, vice-président du conseil d'administration présente le fonds du Grand Mouvement et les programmes de finances solidaires disponibles pour les membres. On parle de Créavenir, Microcrédit Desjardins aux entreprises, Fonds d'entraide Desjardins, disponible pour les membres particuliers.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À cette période-ci de l'assemblée, aucune question n'est soulevée.

9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION

Madame Michelle Bourret, présidente du conseil d'administration de la Caisse, précise que les scénarios qui sont recommandés par les membres du conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Monsieur Christian Gagnon, directeur général de la Caisse présente la répartition des excédents annuels qui se chiffrent 5,42 M\$ pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2021.

À la suite de la présentation des excédents annuels 2021, madame Michelle Bourret, présidente, demande un proposeur et un appuieur afin d'adopter la recommandation.

Il est proposé par monsieur X et appuyé par madame Y que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit soumis à la votation en différé qui se tiendra entre le 14 avril 2022 et le 17 avril 2022 à 23 h 59.

Madame Michelle Bourret, invite monsieur Christian Gagnon, directeur général à venir présenter la proposition de versement de la ristourne pour l'année 2021.

Voici donc la proposition qui est faite aux membres :

Une ristourne totale de 1 180 086 \$ soit

- 1 036 988 \$ pour la ristourne aux membres
- 143 098 \$ pour l'alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Le directeur général mentionne que la ristourne est répartie en fonction du volume d'affaires détenu ainsi que sur la détention de produits.

Monsieur Christian Gagnon, directeur général, présente la recommandation de la répartition, soit celle qui est la plus avantageuse pour l'ensemble des membres de la Caisse :

Pour la ristourne sur les volumes, le taux sera de

- 0,61 \$ par 1 000 \$ d'encours moyen pour les particuliers et les entreprises.

Pour les comptes, la ristourne sera de

- Comptes à 143 000 \$
- à l'épargne et placement à 121 000 \$,
- le placement à 115 084 \$,
- les fonds à 71 000 \$
- les prêts et marges de crédit à 331 000 \$.

La ristourne sur les assurances quant à elle sera de 23 \$ par 1 000 \$ de prime payée, pour un montant de 130 000 \$.

Quant à la nouvelle ristourne sur les cartes de crédit, le taux de ristourne sera de 0,61 \$ par 1 000 \$ d'achats nets et sera de 56 000 \$

Finalement, la ristourne - produits pourra atteindre 50 \$ par membre en fonction du nombre de produits détenus dans les 4 grandes familles de produits et se chiffre à 186 000 \$ au total.

C'est sur cette répartition que vous aurez à vous prononcer.

À la suite de la présentation de la recommandation du versement de la ristourne 2021, madame Michelle Bourret, présidente, demande un proposeur et un appuieur afin d'adopter la recommandation.

Il est proposé par monsieur X et appuyé par monsieur Y que la recommandation du versement de la ristourne pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit soumise à la votation en différé qui se tiendra entre le 14 avril 2022 et le 17 avril 2022 à 23 h 59.

PROCESSUS D'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant d'ouvrir la période d'élection, une courte vidéo est diffusée, afin de présenter la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Madame Michelle Bourret, présidente agira en tant que présidente d'élection.

SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

Monsieur Vick Chicoine, secrétaire du conseil d'administration agira en tant que secrétaire d'élection.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Michelle Bourret, présidente, invite monsieur Gabriel Hébert, président du comité mise en candidatures à faire état du processus. Il fait la lecture du rapport du comité afin que les membres puissent connaître les critères qui étaient recherchés dans le profil collectif.

Le président du comité d'évaluation de mise en candidature, monsieur Gabriel Hébert, rappelle que les mises en candidature devaient être faites par écrit et être déposées aux bureaux de la Caisse, avant la fermeture, au plus tard 7 février 2022 à 16 h.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Michelle Bourret, présidente du Conseil, rappelle que les postes au conseil d'administration sont répartis selon des groupes et des postes pour la province du Québec, dits universels.

Administrateurs sortants de charge :

Monsieur Michel Paradis	GROUPE B
Monsieur Daniel Lanoie	GROUPE C
Madame Geneviève Dufort	GROUPE D
Monsieur Paul Forcier	Poste pour la province du Québec, universel

Candidatures reçues dans les délais prescrits :

GROUPE C Madame Émilie Corbeil

GROUPE D Madame Geneviève Dufort

GROUPE B Monsieur Michel Paradis

Poste pour la province du Québec – universel Madame Jacinthe Vallée

Madame Michelle Bourret, présidente du conseil d'administration, rappelle aux membres qu'un document de présentation de chacune des candidatures a été déposé sur le site Internet de la Caisse et qu'ils peuvent consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

11. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

La présidente, madame Michelle Bourret, informe les membres que le conseil d'administration à 1 poste à pouvoir au sein du groupe B (Saint-Germain, Saint-Edmond, Ville de Drummondville), 1 poste au sein du groupe C (Saint-Hugues, Saint-Marcel et Saint-Simon), 1 poste au sein du groupe D (Wickham, Lefebvre et L'Avenir) ainsi qu'un poste pour la province de Québec et comme le nombre de candidatures est égal au nombre total de postes à combler, elle déclare donc élus comme administrateur du conseil dans :

le groupe C, madame Émilie Corbeil
le groupe D, madame Geneviève Dufort
le groupe E, monsieur Michel Paradis
poste pour la province de Québec, madame Jacinthe Vallée

Par la suite, la présidente, madame Michelle Bourret, invite à tour de rôle les 2 nouvelles administratrices, soit madame Émilie Corbeil et Jacinthe Vallée à faire une allocution sur leurs intérêts à agir à titre d'administratrice.

12. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

La présidente, madame Michelle Bourret mentionne que la votation se fera en différé, soit du 14 avril 2022 à minuit une au 17 avril 2022 à 23 h 59. Elle précise que seuls les membres de plein droit pourront se prévaloir de leur droit de vote.

Elle rappelle aux membres qu'ils doivent voter sur 2 propositions soient :

- L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- La proposition du versement de la ristourne, de l'alimentation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et les taux de ristourne.

Madame Michelle Bourret informe les membres qu'il y a 2 moyens simples de voter, soit :

- Par AccèsD en ligne
- Par AccèsD mobile

Enfin, la présidente informe les membres que la 13^e assemblée générale annuelle de la Caisse en plus de la réécoute par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse, les membres auront accès à toute la documentation de référence.

Finalement, un vote favorable pour chacune des propositions permettra à la Caisse de verser la ristourne à laquelle les membres ont droit et voir au versement pour l'alimentation du FADM.

Les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Au cours des jours qui suivront la période de votation, les résultats de votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à la 13^e assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

REMERCIEMENTS ET FIN D'ASSEMBLÉE

REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle 100 % virtuelle. Elle remercie aussi le directeur général, monsieur Christian Gagnon, ainsi que le personnel pour le support qu'ils accordent à leurs administrateurs et les services professionnels qu'ils offrent, jour après jour, aux membres de la caisse Desjardins des Chênes.

Elle félicite tous les administrateurs pour leur engagement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'assemblée levée, partiellement, et ce, jusqu'aux résultats du vote.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration :

- Proposition sur la répartition des excédents annuels :

96,43 % des membres ont voté en faveur de la recommandation présentée par le directeur général de la Caisse, le 13 avril 2022.

La proposition est adoptée à la majorité.

- Proposition sur le versement de la ristourne provenant de la réserve pour ristourne éventuelle, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes :
84,81 % des membres ont voté en faveur de la recommandation présentée par le directeur général de la Caisse, le 13 avril 2022.

La proposition est adoptée à la majorité

Date et heure de levée de l'assemblée : 17 avril 2022 23 h 59.

La présidente,
Michelle Bourret

Le secrétaire,
Vick Chicoine